



DÉPARTEMENT

CHER

CANTON

LA GUERCHE SUR L'AUBOIS

COMMUNE

CORNUSSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

du 8 février 2017

L'an 2017 et le 8 février à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la salle du Conseil municipal à la Mairie sous la présidence d'Édith RAQUIN, Maire.

Présents : Mme RAQUIN Édith, Maire, Mmes : GUÉZET Carole, MANGANE Sandrine, RICHETIN Marie-Ange, MM : FOURRÉ Jean-François, GUIHARD Olivier, LEMAHIEU Daniel, MOMOT Hervé, PÉNARD Jean-Louis

Absents : Mme HERBERT Aurore, M. BISSON Philippe

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 2 février 2017

Date d'affichage : 2 février 2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Saint Amand Montrond le 13 février 2017
et publication ou notification du 14 février 2017 sur le panneau d'affichage de la mairie.

A été nommé secrétaire : M. PÉNARD Jean-Louis

Le compte-rendu du 10 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.



Délibération 2017 - 01 : Utilisation partielle anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1612-1,

Considérant que le budget de l'exercice 2017 de la commune de Cornusse ne sera soumis au Conseil Municipal que fin mars 2017,

Qu'il est nécessaire d'optimiser la gestion par le recours aux facultés offertes par l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré et à ... voix des présents et des représentés, le Conseil Municipal décide d'autoriser par anticipation l'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits d'investissement à hauteur de **25 %** des crédits d'investissement de l'année 2016, à savoir d'un montant total de **193 748.65 €**, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ce qui représente pour 2017, une anticipation maximale de **48 437.16 €**.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et des représentés, par rapport aux besoins urgents de répartir cette somme de la façon suivante :

création dalle béton pour emplacement poubelles : 21318/28 **2 320 euros**

installation gouttières atelier communal : 2188/20 **1 510 euros**

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération 2017 - 02 : Délibération annulée et remplacée par la délibération 2017 - 03.

Délibération 2017 - 03 : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent pour les NAP.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3 et 4°;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant que suite à la démission de Mme TROMPAT Stéphanie, il est nécessaire de recruter un second agent contractuel pour faire face à un besoin lié aux activités des rythmes scolaires et les nouvelles activités périscolaires;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de recruter un agent contractuel dans le grade d'adjoint d'animation pour les NAP pour une période de 06 mois allant du 1er mars 2017 au 28 février 2018 inclus renouvelable.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 2.65/35ème. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 majoré 325.

- d'inscrire les crédits suffisants au budget communal.

À l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)